



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/06-33

Objet : Marché de travaux d'aménagement des ronds-points d'entrée de ville

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-sept juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h05, délibération n°4), Jérôme FENAILLON.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gérard PARFAIT
Christine CAILLAT à Isabelle TRAPPIER
Axel FAIVRE à Dominique GERBERT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Christelle BARDEILLE à Florent BORON
Thomas BATIGNE à Monsieur le Maire
Nathalie ZENOU à Jérôme FENAILLON
Stéphanie NOGUES à Sophie LAFEUILLADE

Absents :

Sylvie SORMAIL,
Clotilde FRETÉ
Jean-Philippe ANTOINE
Eric FROMMWEILER

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



N°2023/06-33 : Marché de travaux d'aménagement des ronds-points d'entrée de ville

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions du Code de la commande publique,

CONSIDERANT le projet d'aménagement des entrées de ville ainsi que les abords de la mairie,

CONSIDERANT, la publicité relative au marché 2023MA04 transmise sur le site officiel dématérialisé www.achatpublic.com le 19 avril 2023 (avis 3962325), et publié au BOAMP sous le numéro 23-53174, et la rectification du 16 mai 2023 sous le numéro 23-67268 pour modifications à l'initiative du maître d'œuvre,

CONSIDERANT les 4 offres reçues dans les délais,

CONSIDERANT qu'à la suite des négociations et de l'étude des offres, la société STEEV, sise 118 avenue des 4 Ages, 76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF, présente l'offre économiquement la plus intéressante au regard des critères définis dans le règlement de la consultation,

CONSIDERANT l'avis favorable à la majorité de la commission municipale « finances, informatique et ressources humaines » et « travaux, patrimoine », en date du 19 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, À la majorité

3 Contre : Sophie LAFEUILLADE, Jérôme FENAILLON, Nathalie ZENOU.

APPROUVE l'attribution du marché à la société STEEV, sise 118 avenue des 4 Ages, 76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF, pour le montant négocié des travaux, variante 2, qui s'élève à :

- Tranche Ferme – Giratoire EST.....140 078,48 € HT
- Tranche Optionnelle 1 – Giratoire SUD.....184 796,06 € HT
- Tranche Optionnelle 2 – Giratoire OUEST.....78 091,36 € HT
- Tranche Optionnelle 3 – Giratoire NORD.....33 890,22 € HT
- Tranche Optionnelle 4 – Abords de la Mairie.....56 191,77 € HT
- **Total toutes tranches.....493 047,89 € HT**
- **Soit.....591 657,47€ TTC.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la tranche ferme de ce dossier.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/06-33 : Marché de travaux d'aménagement des ronds-points d'entrée de ville

DIT que chaque tranche optionnelle devra faire l'objet, le cas échéant, d'une délibération du Conseil municipal.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 29 juin 2023

Le secrétaire de séance

Gérard PARFAIT



Le Maire,

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 29/06/2023

Document rendu exécutoire le 29/06/2023

Certifié par le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20230629-2023-06-33-DE
Date de réception préfecture : 29/06/2023